

ATHLETIC PONT-REAN GUICHEN

Site : <http://aprg.fr/>

Contacts : Mickaël Lesimple (cykami@cegetel.net), Emilien Lebacle (emilien.lebacle@gmail.com)

Règlement intérieur de l'école d'athlétisme 2022-2023

Licence :

- Le tarif de la licence est fixé à 95 €.
- Toute licence payée, sauf cas très exceptionnel, ne peut donner droit à remboursement.

Entraînement :

- **Horaires : Samedi 10h00 – 11h45** : salle du COSEC,
- Un seul point de rendez-vous à l'arrivée et au départ des enfants : entrée principale de la salle du COSEC.
- Les enfants seront déposés **au maximum 10 mn avant le début** de chaque séance. Il est également demandé de ne pas les laisser sans surveillance, et de s'assurer auprès des entraîneurs que la séance a bien lieu pour leurs enfants.
- Il est demandé aux parents, ou personnes ayant en charge de récupérer l'enfant, d'être impérativement présents **5 mn avant la fin** de la séance d'entraînement.
- Les parents autorisant leur enfant à rentrer seul devront fournir une attestation aux entraîneurs
- Il est demandé à chacun de respecter l'investissement des entraîneurs et les efforts des autres athlètes. **Les indisciplines et abus notoires seront signalés aux parents.**
- En cas de participation avec une blessure ou maladie, même légère, les parents doivent informer verbalement ou par écrit les entraîneurs présents.
- **Il n'y a pas entraînement** pour la ou les catégories qui ont une compétition le même jour ou le week-end, y compris pour les jeunes qui ne participent pas à cette compétition.
- En cas d'absences répétées et non justifiées, le club se réserve le droit de refuser la ré-inscription.

Tenue :

- **La tenue de sport doit être adaptée aux conditions météorologiques.** Une paire de chaussures propres supplémentaire est nécessaire, en cas de mauvais temps, pour l'accès à la salle du COSEC.

Compétitions et rencontres :

- Participation obligatoire. Un effort est demandé à tous afin de concrétiser le contenu des séances d'entraînements. La notion de groupe doit être l'élément fédérateur de ces compétitions : pas d'équipe, pas de compétition !
 - **Compétitions et rencontres obligatoires :**
 - Championnat départemental en salle,
 - Championnat départemental estival sur piste,
 - Championnat départemental de cross,
 - Challenge Equip'Athlé
 - Rencontre Eveil Athlé/Poussins
- Le maillot du club est obligatoire lors des compétitions. Celui-ci sera donné par le club lors de la 1^{ère} rencontre ou compétition de la saison.
- Un co-voiturage sera organisé à chaque rencontre ou compétition au départ de Guichen. Les parents y participeront au moins une fois au cours de la saison.

Prélèvement sanguin / autorisation d'hospitalisation :

- L'acceptation de ce règlement vaut accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage. Il vaut également accord pour l'hospitalisation par le club en cas de nécessité médicale.

Communication :

- L'outil principal de communication est la messagerie. Il est demandé de fournir une adresse mail d'un des parents et que celle-ci soit consultée régulièrement. Merci de veiller à ce que les courriers des correspondants du club soient autorisés sur vos boîtes mail.

Je soussigné.....père/mère dereconnais
avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes

Date,

Signature